

**DIECCTE**  
de Mayotte



PRÉFET  
DE MAYOTTE

# INNOVER POUR CONSTRUIRE UN DIALOGUE SOCIAL PLUS SEREIN...

**L'application du code du travail à Mayotte est devenue effective depuis le 1er janvier 2018 dans un contexte de tensions et de conflits sociaux, laissant apparaître que si la connaissance du droit du travail peut être améliorée par des actions d'information et de formation, il n'en n'est pas de même pour l'apprentissage d'un dialogue social préventif et constructif au service des équilibres socio-économiques du territoire.**

Forte de ces constats, la DIECCTE de Mayotte a fait appel à un processus innovant à la pédagogie maîtrisée par l'INTEFP (Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), afin d'assurer la conception et la mise en œuvre d'une session tripartite du dialogue social.

Le principe de la session permet, par une délocalisation de chaque module, que les participants prennent le temps de se rencontrer dans un cadre apaisé pour mieux se connaître, échanger, porter une réflexion commune, conduire un travail d'analyse et de synthèse, propre à enrichir les pratiques professionnelles individuelles et collectives, et porter une "nouvelle donne" des pratiques sociales en s'inspirant d'expériences vécues sur d'autres territoires, à travers des apports théoriques d'acteurs publics et privés qui viennent au-devant d'eux.

Il est en effet nécessaire d'associer sur un temps long les partenaires sociaux à la découverte et à l'apprentissage du nouveau rôle qui va leur être confié, notamment au sein des nombreuses instances à mettre en place (CPRI, Observatoire, conseillers du salarié, CREFOP, Conseillers prud'hommes, etc...). Les dernières lois publiées entérinent la pratique d'un dialogue social au sein des entreprises, qui prime sur le niveau national ou les branches professionnelles.

Les participants à la session, sont des acteurs clefs du territoire, personnes en responsabilité, futurs "négociateurs" et "décideurs" de Mayotte, en étroite concertation avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics qui ont approuvé la démarche en désignant leurs référents.

Le collège des organisations syndicales comprend un représentant UI-CFDT, CGT-Ma, Force Ouvrière, CFE-CGC, UNSA et Solidaires. Pour le collège employeurs on retrouve CPME, U2P, MEDEF, CCI, CMA, CRESS. Ainsi que des acteurs publics tels que vice-rectorat, DIECCTE, Conseil Départemental, Mission locale, CSSM. A leurs côtés participent quatre personnalités qualifiées reconnues comme des personnes de référence pour leur statut, leur expérience, leur notoriété ou leur connaissance du territoire.

La session est pilotée et animée par une équipe projet constituée de deux référents Dieccte et ministère du travail, de deux

représentants du service formation de l'INTEFP, et d'un universitaire animateur pédagogique mobilisé pour l'ensemble des séquences.

La session s'intitule "**Le code du travail, entre risques et opportunités : quel projet pour Mayotte ?**". Elle est organisée en 5 modules d'une semaine ayant chacun un objectif selon une thématique de progression.

**Le module n° 1** s'est déroulé du 2 au 6 octobre 2017 dans les locaux de l'INTEFP à Marcy l'Etoile avec comme thématique : "L'environnement institutionnel et les fondamentaux du droit du travail et du dialogue social". Son objectif visait à mieux connaître les processus d'élaboration du droit, de découvrir les différentes administrations centrales des ministères du travail et des outre-mer, et d'être initiés aux règles et finalités du dialogue social.

**Le module n° 2** s'est déroulé en Bretagne du 22 au 27 janvier 2018 avec comme thématique : "Appréhender des réalités territoriales : Initiatives, bénéfices et difficultés". Il a permis d'observer un territoire qui a une identité forte, inscrite dans une histoire ayant fait germer une culture propre dont les acteurs sont fiers. Ce qui ne les empêche pas de s'inscrire et de participer aux processus républicains afin de se développer en puisant dans cette identité une force collective.

**Le module n° 3** se déroule à Mayotte du 25 au 29 juin 2018 avec comme thématique "Construire un diagnostic partagé du territoire". Il s'agit de partir de l'état des lieux, pour établir un diagnostic, et construire un plan d'actions.

**Le module n° 4** est prévu à la Martinique du 8 au 13 octobre 2018 et vise à "Découvrir une expérience ultramarine" à partir d'une session identique conduite en Martinique par l'INTEFP.

**Le module 5** qui clôt l'ensemble de la session se tiendra à Mayotte du 28 janvier au 3 février 2019 afin "d'élaborer la charte et les outils du dialogue social à Mayotte".

Nous portons l'ambition de définir une "nouvelle vision" à porter collectivement, en privilégiant le dialogue dans les pratiques sociales des entreprises du territoire à la lumière de l'application du code du travail.

Pour plus d'informations, site internet de la DIECCTE : [www.mayotte.dieccte.gouv.fr](http://www.mayotte.dieccte.gouv.fr)